



La démocratie aux champs de Joëlle ZASK

Du jardin d'Éden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques

On a l'habitude de penser que la démocratie moderne vient des Lumières, de l'usine, du commerce, de la ville. Opposé au citadin et même au citoyen, le paysan serait au mieux primitif et proche de la nature, au pire arriéré et réactionnaire.

À l'opposé de cette vision, ce livre examine ce qui, dans les relations entre les cultivateurs et la terre cultivée, favorise l'essor des valeurs démocratiques et la formation de la citoyenneté.

Défile alors sous nos yeux un cortège étonnant d'expériences agricoles, les unes antiques, les autres actuelles.

Cultiver la terre n'est pas un travail comme un autre. Ce n'est pas suer, souffrir ni arracher, arraisonner. C'est dialoguer, être attentif, prendre une initiative et écouter la réponse, anticiper, sachant qu'on ne peut calculer à coup sûr, et aussi participer, apprendre des autres, coopérer, partager.

L'agriculture peut donc, sous certaines conditions, représenter une puissance de changement considérable et un véritable espoir pour l'écologie démocratique.

Collection : [Les Empêcheurs de penser en rond](#)
Parution : mars 2016 - Prix : 18,50 €
Nb de pages : 256



Mauvaise passe pour l'autoroute

On pourrait presque appeler ça un retournement de situation.

Alors que la proposition d'une autoroute à péage était vantée, au moment du débat public, comme la seule solution rapide, économique et socioprofessionnelle, voilà que deux rapports de commissions étatiques, celui de l'Autorité Environnementale et celui du Commissariat Général à l'Investissement, pointent cruellement les faiblesses du dossier en terme de coût pour les collectivités, de données manquant d'objectivité et d'absence de solutions alternatives.

En clair, la subvention d'équilibre de 200 M€ que doit financer l'argent public est trop élevée. Les chiffres que fournit le ministère pour prouver les retombées économiques sont faux et aucune solution alternative n'a été étudiée. Bing !

Qui plus est le groupement des 15 municipalités opposées à l'autoroute, c'est-à-dire toutes celles de la vallée du Girou, de Maurens-Scopont à Verfeil, est maintenant bien en place et organise la résistance.

Du coup la solution ASP, c'est-à-dire Aménagement Sur Place

monte en crédibilité comme le collectif RN126 le réclame depuis 10 ans.

Le groupement des 15 mairies a donc demandé à un bureau d'étude toulousain une étude chiffrée de cette solution alternative ASP afin de la présenter lors de l'enquête d'utilité publique à venir.

Cette enquête doit, normalement, avoir lieu en décembre 2016, mais compte tenu des critiques apportées au dossier de l'autoroute par les deux commissions, il est possible que cette enquête soit reportée à la fin de 2017 après la présidentielle.

En conclusion le projet d'autoroute a, momentanément, du plomb dans l'aile.

Le seul point noir étant que le prévisible changement de majorité au printemps prochain ne nous amène de nouveaux bétonneurs à tout va.

Mais nous serons toujours là et vous aussi.

Michel COSTADAU

Paysans d'En Core

JOURNAL D'INFORMATION DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Est édité par :
A.J.P.E.C

Journal de la
Confédération Paysanne du Tarn

Maison des Associations.
Place du 1er Mai -
81100 CASTRES
Tél. : 05.63.51.08.47 - Fax : 05.63.50.85.03
courriel : confpays.81@free.fr

Site internet :

<http://tarn.confederationpaysanne.fr>

Directeur de publication
Charles ABRIAL

Septembre 2016 - Imprimé par ICSO Albi

N° ISSN : 0996 4991

Rejoignez la Confédération Paysanne du Tarn !

À renvoyer à la Confédération Paysanne -Maison des Associations -Place du 1er Mai - 81100 CASTRES
Tel : 05.63.51.08.47 Fax : 05.63.51.85.03 courriel : confpays.81@free.fr - Site Internet : <http://tarn.confederationpaysanne.fr>

NOM.....PRENOM.....TEL.....
ADRESSE.....CODE POSTAL.....COMMUNECOURRIEL.....



J'adhère à la Confédération Paysanne.
Je vous envoie un chèque de 80 euros à l'ordre
de la Confédération Paysanne du Tarn



Je m'abonne au journal trimestriel départemental « *Paysans d'En Core* ».
Veuillez trouver ci-joint un chèque de 15 euros à l'ordre
de l'A.J.P.E.C



Je soutiens la Confédération Paysanne et ses actions et je
souhaite en être membre solidaire.
Je vous envoie un chèque dex 15 euros
à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn



Je m'abonne au journal mensuel national
« *Campagnes Solidaires* »
Ci-joint un chèque de 45 € à l'ordre de Campagnes Solidaires



Paysans d'En Core

JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Bimestriel
Octobre/Novembre 2016
n° 137
Prix au numéro :
3.50 €
Abonnement annuel :
15 €

**Élevage de volailles et Grippe aviaire :
Attention à l'Intox !**

Depuis le 1^{er} juillet dernier, chaque éleveur de volailles (palmipèdes, volailles de chair, poules pondeuses, etc.) **doit mettre en place un plan de biosécurité pour l'ensemble de son exploitation** qui vise la réduction du risque d'introduction, de développement et de propagation des virus de l'influenza aviaire.

Mais attention, ce plan de bio sécurité ne veut pas dire de passer en bande unique, d'installer des SAS partout, voire arrêter son exploitation !

La Confédération Paysanne a participé tant au niveau national que régional à toutes les réunions de définition du plan de bio-sécurité, imposé par décret ministériel à tous les éleveurs.

Tout n'est pas encore gagné à ce jour mais il est clair pour nous que les conséquences de l'apparition du virus pathogène de la grippe aviaire dans les élevages de palmipèdes dans le grand Sud-Ouest ne se traduira pas par l'élimination de l'élevage fermier de volaille, comme certains l'espèrent.

Et que dire de l'interprofession du foie gras (le Cifog) qui annonce à chaque intervention publique une augmentation des prix de vente du foie gras aux consommateurs.

La pression est à la fois mise sur les éleveurs et les consommateurs. C'est inadmissible !

Juste une question : Les causes de cette épidémie ne sont-elles pas à chercher tout simplement (et une fois de plus) du côté des multiples mouvements au sein de la filière intensive palmipèdes ainsi que du côté de l'hyper-concentration de la génétique avicole.



François LE CLERC, paysan-gaveur à Vaour.

Page info :
- Mauvaise passe pour l'autoroute
- Livre : La démocratie aux champs

p 8

p 7

p 4, 5, et 6

SOMMAIRE

Vie syndicale :

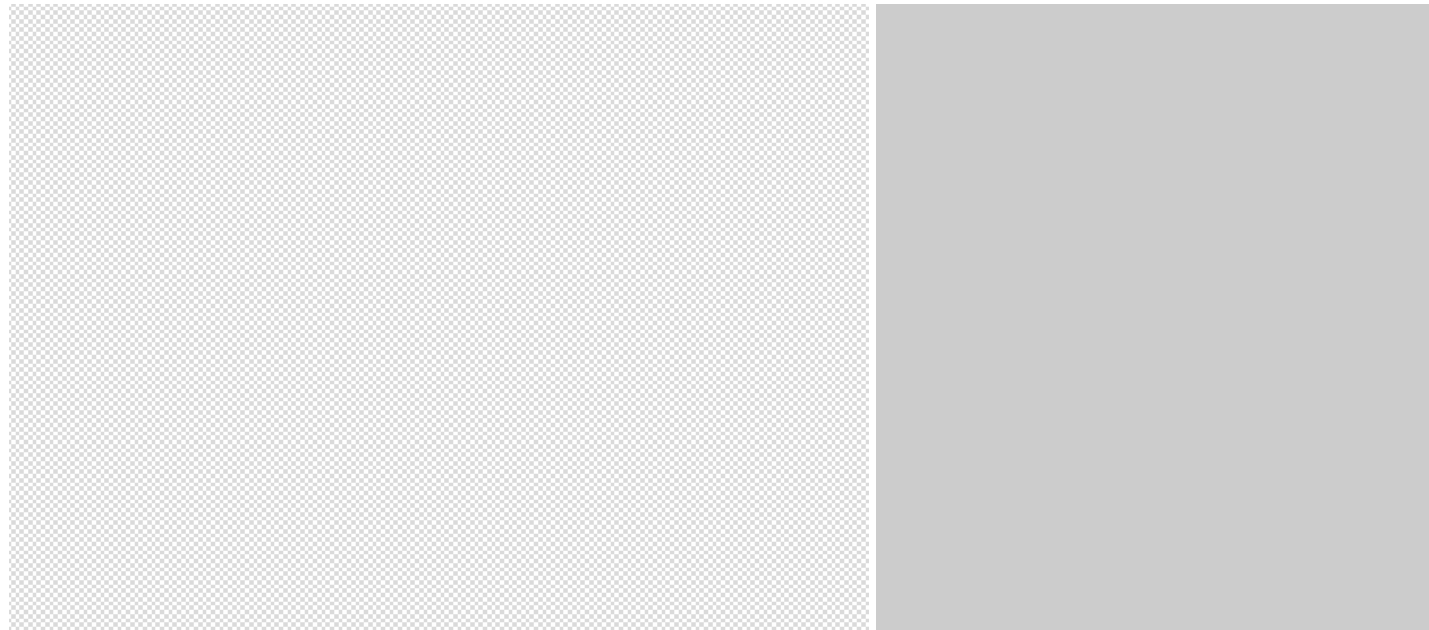
- Quand la Confédération Paysanne dénonce les dérives de la PAC
- Paiement des aides
PAC : le compte n'y est pas
p2

- SIVENS : le difficile et nécessaire pari de la co-construction du territoire de la Vallée du Tescou
- Foix : vrai et faux procès
- Les présences de la Conf du Tarn
p 3

Dossier : Aviculture et grippe aviaire

- Ma mission au sein de l'ADEART
- ESS Ques Aquo ?
p 7

Quand la Confédération Paysanne dénonce les dérives de la PAC :



Paielements des aides PAC : le compte n'y est pas !

Aides 2015 : il faut encore attendre !

Au 15 octobre, le paiement du solde des aides découplées 2015 était fait, pour 93% des dossiers tarnais. L'administration a fait le forcing pour régler les aides du 1er pilier, et éviter, *in extremis*, les pénalités de l'UE.

Le paiement du solde ICHN, a commencé fin octobre. Mais le compte n'y est pas !

Le versement du solde de l'ICHN 2015 se fera en 3 fois :

- un "acompte" de 80%, déjà versé, ou versé très prochainement,
- une "solde provisoire", portant le solde à 89,6%, versé à partir du 15/11,
- un "solde définitif", portant la somme jusqu'à environ 92%, d'ici à la fin de l'année

(correspondant au coefficient de discipline budgétaire annoncé par le ministre dès le printemps 2015).

Il faudra attendre plus longtemps pour le solde des aides bio et des MAEC. Le ministère n'est pas sûr d'y arriver avant la fin de l'année. Autant dire qu'il faudra attendre le début 2017 !

On se rattrape sur 2016 ?

Vous avez perçu, d'un coup, 90% des aides découplées 2015 sous forme d'ATR 2016 le 16 octobre... à condition que vous soyez dans les premiers à avoir télédéclaré la demande d'ATR. Sinon, les versements se feront au fur et à mesure, chaque semaine.

L'avance de l'ICHN, annoncée pour début novembre, **sera payée en une fois**,

autour du 18 ou 21 novembre. Elle sera de 90% du "solde provisoire", soit 90% de 89.6% du barème.

Le solde des aides découplées et de l'ICHN est annoncé pour le début du printemps 2017, le solde des aides bovines couplées avant le 27 février, celui des aides ovines et caprines avant la fin décembre 2016. Elections obligent ! A condition que le calendrier soit respecté ! A la même époque l'an dernier, on nous promettait le versement du solde des aides 2015 en mars, puis en avril 2016, puis à la fin juin...

Dossier : Jean-Luc HERVE

MA MISSION AU SEIN DE L'ADEART

Bonjour, je m'appelle Jean Philippe GREZES et je viens d'intégrer début Août l'équipe de l'ADEART pour suivre les dossiers RSA des Travailleurs non salariés agricoles.

Mon arrivée coïncide avec l'accident de Christophe, mais ces deux événements sont à priori indépendants l'un de l'autre !!

J'ai à ce jour une quarantaine de dossiers à suivre, en majorité des

marais, avec pour moitié des personnes ayant plus de 50 ans, ou presque et une moitié de personnes plus jeunes en phase d'installation et de développement de leur activité.

Le RSA peut vous garantir un minimum de ressources en cas de baisse, d'absence ou de faibles revenus. L'examen du droit au RSA est systématiquement déterminé en fonction de votre situation professionnelle et

familiale sur la base de règles définies pour partie par le Président du Conseil Départemental de votre département.

Je tiens à remercier tous les bénéficiaires qui m'ont reçu pour leur accueil toujours sympathique et enrichissant.

Jean-Philippe GREZES

ESS : QUES AQUO ?

Ce 17 novembre 2016, se sont 19 structures partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire qui ont ouvert leurs portes dans le cadre de l'inauguration du pôle Tarnais de coopération économique « Les Ateliers à Castres ».

Une journée consacrée par les acteurs de l'insertion comme ceux de l'accompagnement, pour travailler sur l'élaboration d'une feuille de route, et que chaque projet puisse trouver un aboutissement.

Des 9 h 30, une assemblée plénière démarrait sur le thème :

L'économie sociale et solidaire peut-elle transformer en profondeur notre économie, notre société ?

Après deux heures d'échanges constructifs, un atelier de travail prenait place au deuxième étage sur la consommation responsable et le gaspillage alimentaire. En même temps, un autre atelier démarrait sur le thème de l'habitat participatif et éco responsable.

Après une matinée d'échanges et de constats, la pause repas d'un circuit extrêmement court a requinqué les convives pour le travail de l'après-midi.

Deux autres ateliers avaient lieu entre 13 h 30 et 15 h :

- L'atelier 3 : Nouvelles formes d'emplois et d'activités - Sécuriser les parcours.

- L'atelier 4 : De nouveaux modes de financement en complément des circuits traditionnels. 5 structures animaient cet atelier 4 : un salarié de ETIC, un bénévole de IES, une salariée de La Nef, une salariée de Triodos, et une administratrice de Midi Pyrénées Active (vous



pouvez consulter Internet pour découvrir ces structures).

Après 1 h 30 de discussions, de présentation et d'échange, le constat est difficile.

Il ressort donc du dernier atelier la possibilité de mettre en place une cagnotte citoyenne afin de pouvoir installer professionnellement les porteurs de projets. Le financement participatif !

Et oui, une fois de plus, le peuple doit accompagner l'économie solidaire.

L'idée n'est pas neuve, déjà réalisée dans plusieurs départements de France, le solidaire est magnifique et donne une magie dans la réalisation de projets considérés comme marginaux.

Mais, est ce là l'issue de l'effondrement du système sociétal ?

Pour clôturer la journée, l'inauguration des ateliers de Castres fut réalisée en présence de la présidente de la région Occitanie, Madame Carole Delga.

Un tissu de travail à réaliser alors que nos usines de textiles disparaissent.

Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire :

I. - L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1) Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;

2) Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;

3) Une gestion conforme aux principes suivants :

- a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
- b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

Geneviève REY et Christophe DUBACQ

GRIPPE AVIAIRE : ATTENTION INTOX !

Des mesures de biosécurité ont été mises en place pour lutter contre l'émergence d'une nouvelle épidémie d'influenza aviaire hautement pathogène. Si vous êtes éleveur de volailles, vous avez dû recevoir un certain nombre d'information remettant en cause le fonctionnement de votre élevage.

Des informations erronées circulent qui font croire que tout le monde doit passer en bande unique, installer des SAS partout, voire arrêter son exploitation ! CE N'EST PAS VRAI !

Le plan de biosécurité doit être élaboré en fonction du risque sanitaire de VOTRE ferme. N'hésitez pas de demander conseil à des professionnels qui connaissent VOTRE mode de production et qui sont au courant des aménagements prévus. N'hésitez pas à organiser une formation dans votre département avec d'autres éleveurs et éleveuses qui sont dans le même mode de production et avec des intervenants qui sont compétents !

Si vous êtes producteur de volailles (palmipèdes, volailles de chair, poules pondeuses, etc.), **en circuits courts** et que vous rentrez des poussins ou des volailles démarrées et que vous vendez des volailles prêtes à abattre ou des volailles abattues, vous travaillez donc en bandes multiples et en circuits courts.

L'élevage fermier est toujours possible !

- Vous n'êtes pas obligés de passer en bande unique. Une unité de production peut compter

- plusieurs parcours et bâtiments.
- Vous pouvez accueillir des visiteurs extérieurs dans le cadre de visites de ferme.
- La distance entre deux unités de production n'est pas obligatoirement de 5m.
- Pour rappel : il est absolument impossible d'élever gallinacés et palmi-pèdes dans une même unité de production (UP).
- PROBLEME : Les procédures de nettoyage et de désinfection sont pensées pour les systèmes industriels et sont difficiles à appliquer en plein air ou en bio et sur des fermes de petite et moyenne taille. De même les schémas de circulation ou d'organisation de la ferme ne correspondent pas toujours à la réalité des fermes.

→ En volailles de chair et poules pondeuses :

- Je peux avoir un sas sur mon exploitation si j'ai une UP (pas d'obligation de le situer devant l'entrée de l'UP) ;
- Si j'ai des poules pondeuses et des poulets, je peux avoir un seul sas pour l'ensemble des parcours/bâtiments ;
- Je peux déroger au vide sanitaire complet de 14 jours sur l'UP bandes multiples pour les fermes dont les bâtiments font moins de 750m² ;
- La durée du vide sanitaire pour le bâtiment est de 14 jours et pour le parcours de 28 jours.

→ En palmipèdes :

Billet d'humeur

Vous avez aimé le puçage électronique et la « voie mâle » pour les ruminants, vous adorerez les mesures « sanitaires » obligatoires pour tout élevage de volailles destinées à la commercialisation.

Vous, qui avez une basse-cour avec quelques poulets, canards, pintades, oies vivant en liberté en compagnie du chien, des chats ... vous avez tout faux. Et vous allez foutre la grippe aviaire à toute l'humanité. Vous n'avez rien compris à la modernité !

Il faut vous «PROFESSIONNALISER» (mantra de la FNSEA).

Apparemment, les industriels de la filière ne supportent pas la concurrence avec les petits élevages et

comptent bien les faire disparaître, ce avec la complicité, comme d'habitude, du «syndicat» majoritaire.

Domage collatéral : l'extraordinaire réduction de la biodiversité à 3 /4 souches par espèce, comme pour les vaches laitières ou les porcs.

Enfin le prétexte sanitaire est complètement contre performant : les maladies se développent avant tout, justement, dans les élevages industriels intensifs,

- Dans le cas où le démarrage et l'élevage se font dans le même bâtiment, il n'y a que deux sas sur l'exploitation, un pour l'ensemble parcours/bâtiments, l'autre pour la salle de gavage ;
- Vous pouvez avoir jusqu'à 3 bandes par bâtiment de gavage. Les lots ne dépassent pas 300 palmipèdes par demi-salle ou 200 par tiers-salle ;
- La durée du vide sanitaire pour le bâtiment est de 14 jours. Il est de 28 jours pour les pré-parcours et de 42 jours pour les parcours ;
- Un vide sanitaire complet de 14 jours sur l'UP en circuits courts / autarcie (en plus du vide sanitaire par parcours/bâtiment) est préconisée : **CE POINT PEUT POSER PROBLEME POUR CERTAINES FERMES ;**
- Une « surveillance renforcée » des systèmes en bande multiple, circuits courts, en « autarcie » est préconisée pour les palmipèdes. Les adaptations pour les circuits courts en autarcie sont perçues comme des concessions à la bande unique qui doit être la norme.

NOUS LE DEPLORONS !

www.confederation.paysanne.fr
Tel : 01 43 62 04 04

et pas dans les basses-cours, comme démontré lors de l'opération «les oies du Capitole» à Toulouse.

Dernière minute :

Une lutte pied à pied de la Conf aurait permis d'obtenir des aménagements à la marge ...

La lutte doit continuer.

Alain HEBRARD

SIVENS : le difficile et nécessaire pari de la co-construction du territoire de la Vallée du Tescou

Nous aimerions croire à la possibilité de réaliser le Projet de territoire sur l'usage de l'eau et l'agriculture telle qu'envisagée par le ministère après le fiasco du précédent dossier.

Pour rappel, loi sur l'eau pas respectée, zone humide détruite, préservation des espèces et biodiversité bafouée, ignorance des recommandations de la commission d'enquête publique, et des comités compétents, des associations habilitées, pressions des élus sur l'état, moyens de pressions physiques sur les opposants.

Le projet de territoire est justement proposé pour éviter que se renouvelle un tel enchaînement d'erreurs et d'abus, il doit permettre de trouver et d'assurer des méthodes de concertation et de co construction, c'est un travail innovant encadré par la DRAAF qui élabore la méthode.

Pourtant la partie n'est pas gagnée.

On s'interroge quand dès avant le début des travaux, les élus promoteurs du projet initial votent une réalisation, sans autres études, sans autres concertations.

On s'interroge encore quand on constate que les maîtres d'ouvrage du marché d'animation-facilitation du projet de territoire sont également les mêmes qui ont été condamnés dans les jugements, les mêmes qui freinent le processus de restitution des terres.

Une plus grande neutralité, un meilleur équilibre nous rassurerait.

On s'interroge encore quand certains élus

nous expliquent leur vision de la démocratie, toute verticale, pyramidale, c'est justement cela que le projet de co-construction doit éviter pour arriver à son terme.

Nous soutenons donc la création d'un collège citoyen tirés au sort sur la zone du territoire

Il y a en effet un déséquilibre entre financeurs, financés et représentation.

On est dubitatif à la suite des événements récents : des violences et exactions cautionnées sur place lors de la commémoration du décès de Rémi Fraisse par des élus : Pascale Puibasset, adjointe à la maire de Lisle sur Tarn ; Philippe Jouglu, le président de la FDSEA, syndicat agricole majoritaire, et quelques autres élus locaux pro barrage osent prétendre sans honte justifier leur présence pour cause de «risque de réoccupation de la ZAD».

Hypothèse absurde en l'absence de tout risque de reprise des travaux et à l'entrée de l'hiver ! À la vérité, ces élus sont toujours ivres de rage d'avoir vu leur coûteux joujou confisqué et leur autorité bafouée, qui plus est, par des «écologistes plus ou moins chevelus (péluts)». Une première historique !

Comment ces mêmes personnes appelées à participer au processus de co-construction peuvent elles être associées quand elles n'ont pas fait le bilan et le deuil de leurs erreurs et égarements passés ?

Le territoire ne doit pas être approprié par

FOIX : VRAI ET FAUX PROCES

Mardi 15 novembre, deux responsables de la Conf 09 étaient convoqués au Tribunal de Foix pour diffamation envers le président de la chambre d'agriculture de l'Ariège.

Ils avaient dénoncé les conflits d'intérêts et magouilles de ce dernier, liés à son mandat.

300 paysans (dont 5 tarnais) et amis de la Conf les ont accompagnés puis ont assisté à un simulacre de procès de « madame la PAC » et des dégâts qu'elle induit : disparition des paysans, malbouffe, dégâts sur l'environnement et la biodiversité, profit accaparés par les plus gros agri managers, l'agro-industrie de transformation et de distribution et



de pesticides. Aurélie Trouvé (coprésidente d'ATTAC) a fait le lien avec les accords

une poignée d'excités rêvant d'un nouveau passage en force et d'une jouissance réservée.

C'est un bien collectif dont nous sommes tous dépositaires, de la même façon l'usage de l'eau doit se partager, nous devons y réfléchir, et assumer nos responsabilités

La CONF a de tout temps soutenu, le maintien de paysans par des améliorations structurelles, les productions de qualité, la consommation locale, une solidarité paysanne dans une agriculture de groupe au sein de filières plus ouvertes.

Elle continuera de défendre ces positions.

Le 14 Novembre une restitution finalisée de l'audit patrimonial, et le schéma de travail du projet de territoire ont été présentés aux acteurs du dossier Sivens en présence des préfets.

Un cabinet d'études sera choisi par le CD d'ici le mois de janvier 2017, les travaux seront engagés en février avec pour objectif de clôturer avant la fin de l'année. Pour le préfet il faut laisser une ouverture maximum, ne pas se focaliser sur un barrage, mais plutôt parler de ressources en eau, il souhaite également du respect mutuel, de la loyauté et l'engagement de tous.

En cela il rejoint notre position dans ce lourd dossier.

Pierre HAYA

de libre échange (CETA, TAFTA et autres).

Laurent Pinatel (porte-parole national de la Conf) a lui, proposé une autre PAC, qui protège les paysans, ne s, qui aménage les territoires et crée des emplois non délocalisables.

Cette PAC doit accompagner l'indispensable transition agricole, qui permet au paysan, quel que soit son point de départ de s'orienter vers l'agriculture du futur, l'agriculture paysanne.

Le vrai procès a, lui, été ajourné et reporté au 9 février 2017.

Alain HEBRARD

La Conf du Tarn était présente : du 15 octobre au 15 novembre

- à la C.D.O.A : **le 24 novembre**
- au Comité technique SAFALT : **le 19 octobre, le 16 novembre**
- à un rendez-vous Problèmes PAC à la DDT : **le 19 octobre**
- au Comité de suivi PAC : **le 18/10 octobre**
- à la réunion du projet de territoire du bassin versant du Tescou : **le 14 Novembre**
- à la mobilisation avec la Conf 09, à Foix : **le 15 Novembre**



À la fin du mois d'août et d'après les infos sur le site du Ministère de l'Agriculture, 81 foyers d'infection ont été déclarés dans 10 départements du Sud-Ouest, depuis octobre 2015.

Depuis le repeuplement (l'étape après le vide sanitaire), 4 cas de grippe aviaire hautement pathogènes ont été détectés (Dordogne et Aveyron).

A ce jour aucune explication sur 1 cas en Aveyron par contre les cas en Dordogne seraient dus à un manque de désinfection des parcours extérieurs.

A noter aussi, 3 cas de virus faiblement pathogènes (Tarn, Gers et Pyrénées-Atlantiques).

Le cas Tarnais se situe à Lavaur (120 canards et 50 oies) et a été confirmé le 18 juillet dernier.

Depuis le 16 mai dernier, date du début du repeuplement dans les élevages, les services sanitaires effectuent des contrôles : à ce jour, 3/4 des élevages palmipèdes (démarrage et pré-gavage), 50 % des élevages de volailles et 50 % des abattoirs ont été contrôlés.

Tous les résultats des analyses sont négatifs.

Une levée de la zone de restriction (17 départements du grand Sud-Ouest) a été programmée pour fin septembre.

Au total, le montant des indemnités versées pour compenser l'obligation d'arrêt de production aux éleveurs se montent à ce jour à 6 millions d'euros.

Jeudi 25 août, un comité exceptionnel s'est tenu à BRUXELLES : Il a été réaffirmé par la France que, malgré quelques cas résiduels, la levée de la zone restait prévue à fin septembre.

La commission et les pays membres n'ont pas remis en cause cette décision. La levée de la zone est obligatoire (elle a bien eu lieu finalement à la mi-septembre) pour redémarrer nos exportations de produits canards vers les pays extérieurs de l'Europe.

Et l'ensemble des éleveurs de palmipèdes et volailles en France doit mettre en place les mesures de « bio-sécurité » sur leurs élevages (sas sanitaire, stockage aliment fermé, zone de désinfection et lavage...).

Et chaque éleveur doit passer par des formations à la bio-sécurité. 2 ans pour se mettre aux normes...



Mobilisation « Les oies du Capitole », Toulouse, dimanche 21 février

Industrialisation forcée de l'élevage fermier.

Le ministère de l'Agriculture décline en ce moment son Guide des bonnes pratiques avec des fiches techniques présentées au compte-goutte.

Alors que Stéphane Le Foll avait affirmé sa volonté de protéger l'élevage fermier de volailles, porteur de l'image internationale de la gastronomie française, ces

Grippe aviaire :

Le point sur la situation générale

mesures, malgré quelques adaptations, ne font en réalité qu'imposer l'industrialisation des élevages.

« Surveillance renforcée des systèmes autarciques » (pourtant moins vecteur de contamination puisque utilisant moins de transport), sas sanitaires en plein air, procédures hygiénistes (désinfection à tout va, pas de recherche de l'équilibre microbien...), etc...

Ce sont les normes de l'élevage industriel de volaille qu'on veut appliquer à tous ! Par ailleurs, ces mesures sont pour certaines inapplicables dans les élevages fermiers et mettront donc les paysans dans une situation d'insécurité juridique.

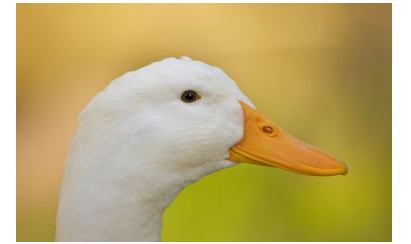
La lutte contre la grippe aviaire met en danger un savoir-faire emblématique au lieu de poser la question du rôle des transports et de la concentration, donc de l'industrialisation, dans le développement de la maladie.

Avant qu'il ne soit trop tard, les mesures de biosécurité doivent être revues afin d'assurer l'avenir de l'élevage de volailles et des modes de production fermiers.

Une bagarre de plus à gagner...

L'objectif de nos gouvernants (ministre et responsables syndicalistes agricoles majoritaires de la FNSEA) est très clair : pour assurer un avenir à l'export aux grands groupes volaillers français, on veut sacrifier la majorité de la filière, ses paysans et ses productions de qualité !

François LECLERC



BOUM !!!



Nous étions jeunes, beaux et cons à la fois, lorsque nous nous sommes installés en 1982 avec 250 mères lapines en groupement avec la SACO (Arterris aujourd'hui).

Nous avons cru à tout ce que l'on nous disait, au lycée agricole, à la coopérative agricole, à la chambre d'agriculture, au crédit agricole, le seul que l'on n'a pas écouté, c'est mon grand-père (paysan né en 1905, père de douze enfants) et qui disait : « celui qui tient sa fortune dans des lapins, n'est pas bien riche... ». Cependant il nous avait donné les « sous » pour avancer la TVA de ce projet car il avait confiance dans la jeunesse et savait l'énergie dont elle est capable.

Cela n'a pas loupé en moins de deux ans nous étions au trou, la faute à l'effet ciseaux comme ils disaient ; le prix des lapins baisse et l'aliment (80% de la charge) augmente. Résultat, il nous a fallu 20 ans pour récupérer ces mensonges.

Ce choix des 250 mères lapines nous l'avons fait car nous n'avions rien,

très peu de foncier (6 ha), très morcelé de qualité médiocre et aucun bâtiment, or désormais autour de nous, des exploitations très structurées avec parfois beaucoup de foncier et de grosses références de production se mettent à faire de la volaille avec des bâtiments immenses à plusieurs centaines de milliers d'euros pour certaines espèces ; pour faire, qui du poulet, qui de la pintade, qui du canard prêt à gaver, qui du canard en gavage.

Que cela signifie-t-il ?

Parfois il s'agit d'installer un enfant, donc on crée cet atelier en plus, mais souvent c'est pour « diversifier », pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, sauf que cet adage sous-entend que, s'il arrive un accident, le ou les paniers restants soient bien d'aplomb, mais dans les cas qui nous occupent qu'arrivera-t-il lorsque l'effet ciseau sera là ?

Les autres paniers n'étant pas trop stables, je veux parler du lait, des céréales, de la viande bovine ou porcine, ce sera le crash.

A cela vient s'ajouter le cas du canard, c'est de la véritable folie, on a décidé de faire avec le foie gras ce qui a été fait avec le saumon, un produit de consommation courante, festif de week-end et de qualité médiocre.

Il s'en monte partout, et partout on disperse le risque sanitaire de la grippe aviaire, car ces animaux sont

porteurs sains ; vous avez désormais en plein air des bandes de milliers de canards au milieu d'un parc de bâtiments avicole en constante augmentation.

Toutes les mesures de biosécurité mises en place n'éviteront pas la catastrophe, dans 1 mois, 1 an, 2 ans, elle arrivera, et dans un rayon de 3 km autour du foyer toute la volaille partira à l'équarrissage. Nous vivons désormais sur un baril de poudre dont la mèche est allumée, seule sa longueur est inconnue.

Nous avons l'excuse d'être beaux, jeunes et cons, cela faisait sourire mon grand-père tellement on l'était, mais ceux qui sont responsables de ce modèle quelles excuses auront-ils ?



Michel HAY

Un pied de nez à l'interprofession : Non je n'augmenterai pas mes prix de mes produits !

Lors d'une conférence de presse le 20 octobre, l'interprofession du foie gras (Cifog) a annoncé, qu'elle s'attend à une hausse de 40 ct par tranche (environs 40 grammes) du prix du foie gras pour les fêtes de fin d'année.

Sur ma ferme « Can'Art de Table », j'ai décidé de ne pas augmenter les prix de vente de mes produits pour cette fin d'année 2016. Et ce, malgré la forte diminution de production de canards gras sur mon exploitation, due à l'obligation de l'arrêt de production imposé par le ministère de l'agricul-

ture pour vide sanitaire.

Mon prévisionnel 2016 était de produire et de transformer 900 canards gras. Fin 2016, j'aurai produit un peu plus de 700 canards gras.

Quant à l'indemnisation des éleveurs, je n'ai reçu à ce jour que 1740,97 euros. 4 mois d'arrêt de production total sur ma ferme, mais pas 4 mois d'arrêt des charges fixes.

Il sera plus intéressant de réfléchir en interne, au sein de la filière palmipèdes, pour que ce virus aviaire

ne réapparaisse pas au printemps prochain, à tous ses mouvements d'animaux des couvoirs aux élevages plein air et ensuite aux ateliers de gavage... et à la génétique de la filière intensive, ou tout repose sur simplement quelques élevages de reproducteurs.

Ne reportons pas les problèmes de la filière vers les consommateurs, au travers d'augmentation de prix de vente du foie gras !

François LECLERC